



*Uwo uri wese ubahirizwa*

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°320 DU 30 MAI AU 5 JUIN 2022**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 9 personnes tuées et retrouvées cadavres, 2 victimes de VSBG, 1 personne enlevée et /ou portée disparue, 4 personnes torturées et 1 membre du parti CNL arrêté arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 mineurs torturés.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance ont été relevées dans les différentes localités du pays.

### **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA GOUVERNANCE*

*III. AUTRES FAITS SECURITAIRES*

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>1.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	4
<i>1.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	4
<i>1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>1.4. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>II. DE LA GOUVERNANCE</i>	5
<i>6III. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>IV. CONCLUSION</i>	7

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>BRARUDI</b>	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FRODEBU</b>	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
<b>PAIVA-B</b>	: <i>Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi</i>
<b>PJ</b>	: <i>Police Judiciaire</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>SOSUMO</b>	: <i>Société Sucrière de Moso</i>
<b>VSBG</b>	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### **Trois corps sans vie dont deux militaires retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke**

En date du 2 juin 2022, sur la 6<sup>ème</sup> transversale, vers 18 heures, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, trois corps sans vie dont deux militaires burundais et d'un Imbonerakure ont été vus par la population de cette localité. Selon des sources sur place, ces corps étaient transportés par des militaires burundais accompagnés par des membres de la milice Imbonerakure en provenance de la RDC. Selon les mêmes sources, ces corps sans vie ont été mis dans un véhicule du 112<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de Cibitoke et ont été conduits vers Bujumbura.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 indique qu'en date du 28 mai 2022, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme en décomposition a été retrouvé. Selon des autorités administratives locales, il a été victime de la faim car il habitait seul.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 31 mai 2022, dans la rivière Nyakabondo, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme en décomposition non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps a été

jeté par des inconnus à cet endroit.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 indique qu'en date du 28 mai 2022, sur la colline Nyagatanga, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé sur les rives du Lac Tanganyika. Selon des sources sur place, le corps a été amené par des crus du lac Tanganyika.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date 30 mai 2022, sur la colline Bukeye, commune Nyanza –lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une digue dans la localité de Kaziba. Selon des sources sur place, la victime a été tuée ailleurs avant d'être jeté à cet endroit.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro**

En date du 4 juin 2022, le matin, sur la colline Nyamugari, commune Rusaka province Mwaro, un corps sans vie de Térance Nahimana, âgé 60 ans, sentinelle, a été retrouvé à son poste d'attache, à l'école Shekinah School. Selon des sources sur place, son corps ne présentait pas de trace ou de signe de violence.

#### **I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES**

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga**

En date du 30 mai 2022, sur la sous-colline Karambi, colline Kizi, commune Gasorwe, province Muyinga, un corps sans vie de Gordien Uwindagiye, âgé de 30 ans, a été retrouvé suspendu sur la

charpente de sa maison. Selon des sources sur place, la victime venait de passer une longue période étant malade et sa famille avait été obligée de tout vendre pour payer une facture des soins de santé.

### **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE**

##### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 4 juin 2022, vers 15 heures, sur la colline Buziraguhindwa, commune Muruta, province Kayanza, D. I., âgée de 8 ans, élève à l'ECOFU Buziraguhindwa, a été violée par Claver Nyaben-

da, âgé de 37 ans, cordonnier, au centre de cette colline. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue au lieu de travail de Claver et celui-ci l'a emmenée dans une bananeraie, derrière des bars pour la violer. Selon les mêmes sources, le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Muruta tandis que la victime a été

conduite au CDS Remera à Muruta pour des soins médicaux avant d'être référée à l'hôpital de Kayanza, le lendemain.

### ***Une fille violée en commune et province Rutana***

En date du 2 juin 2022, sur la colline Gaseri, zone, commune et province Rutana, F.I., âgée de 14 ans, a été violée par Thierry Bikorimana, âgé de 26 ans,

## **1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES**

### ***Un enseignant torturé en commune Gatara, province Kayanza***

En date du 31 mai 2022, dans l'après-midi, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Gédéon Niyimbona, enseignant au Lycée communal Gatara a été battu par des élèves de cette même école, membres de la milice Imbonerakure, aux enceintes de cet établissement. Selon des sources sur place, il était allé faire passer une évaluation de chimie en Science 3. Selon les mêmes sources, ces élèves faisaient des répétitions de danses et des chants du parti CNDD-FDD ce qui dérangeait des élèves qui effectuaient l'évaluation. A maintes reprises, il leur a interdit de continuer à faire du bruit et ils l'ont pris au niveau de la gorge et l'ont battu. Par après, il a saisi la direction de cette école mais rien n'a été fait. Les enseignants collègues de la victime ont menacé de suspendre les activités si rien n'est fait pour rétablir l'enseignant agressé dans ses droits. L'enseignant subit des intimidations de certains membres du parti au pouvoir pour classer sans suite le dossier étant donné que les agresseurs sont du même parti.

### ***Un membre du parti FRODEBU Nyakuri torturé en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 30 mai 2022, au bar Kukanyambo, commune Ntega, province Kirundo, Sévérin, secrétaire régional du parti FRODEBU Nyakuri a été battu et blessé à l'aide d'une bouteille vide au niveau du

## **1.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

### **1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

#### ***Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

En date du 3 juin 2022, vers 11 heures, sur la colline centre et zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean de Dieu Nzisabira, résidant sur cette colline, aide-maçon, originaire de la commune Murwi, province Cibitoke, membre du

originaire de la province Gitega, travailleur domestique chez les parents de la victime. Selon des sources sur place, la victime était seule à la maison en train de préparer la nourriture. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS de Museno pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

front gauche par Philippe Ngabonziza, ex-administrateur de Ntega, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était assise avec l'administrateur actuel quand il a été battu. Selon les mêmes sources, Sévérin a été conduit au CDS Ntega pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par le procureur de Kirundo et a été conduit au cachot du parquet de Kirundo.

#### ***Deux enfants torturés en commune et province Ruyigi***

En date du 3 juin 2022, au quartier Sanzu, au chef-lieu de la commune et province Ruyigi, Eliezer résidant à ce même quartier et Landry résidant sur la sous-colline Nyabinaga, âgés respectivement d'environ 15 ans et 16 ans, dont l'origine n'a pas été connue, ont été tabassés par Jérôme, Imbonerakure et aussi chargé de la sécurité dans ce secteur et Edgar du quartier Sanzu III. Selon des sources sur place, les victimes ont été brûlées à l'aide des sachets et des bouteilles en plastique, au niveau des jambes, des pieds, des bras et des mains. Ils étaient accusés d'avoir volé. Après, ils les ont conduits à bord d'une moto vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, des bienfaiteurs de la localité sont allés au cachot du commissariat de police de Ruyigi pour les chercher mais ils ne les ont pas vus.

parti CNL, a été enlevé par Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, agent du SNR. Selon des sources sur place, il était en train de travailler tout près du lieu où se trouvait Alexis Ndayikengurukiye. Selon les mêmes sources, il a été conduit à bord de son véhicule vers une destination inconnue.

### **I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

#### ***Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Muramvya***

En date du 3 juin 2022, sur la colline Masango, commune et province Muramvya, Fidèle Manirakiza, membre du parti CNL, commerçant grossiste des produits BRARUDI, a été arrêté et conduit au cachot communal de la police de Muramvya. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir réceptionné des produits BRARUDI dans son dépôt à 4 heures du matin, par l'administrateur communal,

Espérance Nduwimana qui s'est rendue sur les lieux accompagnée par des policiers. Ces policiers ont saisi 32 casiers de primus et 82 casiers de la bière Nyongera sur l'ordre de cette autorité communale. Selon les mêmes sources, les boissons avaient été réceptionnées à 18 heures et il s'agit d'un montage contre lui par des membres de la milice Imbonerakure pour l'empêcher d'exercer son commerce.

### **I.4. DE LA JUSTICE**

#### ***Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en province Cankuzo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 indique que le soir du 28 mai 2022, en province Cankuzo, Jean Luc Manirakiza, membre de la milice Imbonerakure, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été attrapé en flagrant délit en train de violer une fille mineure, par Habarugira Thierry, magistrat au tribunal de grande instance de Cankuzo et Marundu Jean, chef de colline de Cankuzo. Selon les mêmes

sources, cette fille, a été retrouvée, enfermée dans une chambre, par Manirakiza Jean-Luc, à son domicile pendant que sa femme était à l'hôpital Cankuzo pour assister à une malade. La fille a été détenue quelques minutes mais elle a été tout de suite libérée. Dans la matinée du 30 mai 2022, Citegetse Mariane, contrôleur provincial de l'état civil ; Niyonzi- ma Noelline, responsable du CDFC au niveau provincial et autres femmes leaders se sont présentées au chef de cabinet du gouverneur, Pierre Claver Nakumuryango pour se plaindre contre Jean Luc Manirakiza et demander qu'il soit puni.

## **II. DE LA GOUVERNANCE**

#### ***Plainte des bénéficiaires du projet PAIVA-B en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 31 mai 2022, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, lors d'une réunion tenue par le comité de développement, Révérien Iranzimana, président du bureau collinaire du parti CNDD-FDD, son adjoint Jérôme Nshimirimana et Joseph ont dénoncé l'octroi de neuf vaches du projet PAIVA-B à Birorimana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD ; Manassé Ndayisenga, chef de colline ; la femme de Manassé et Salvator, vétérinaire communal alors que ces derniers ne figuraient pas sur la liste des bénéficiaires dudit projet sur cette colline. Après ces dénonciations, Birorimana a cédé la vache qu'il détenait à Jean Marie Nimubona, bénéficiaire figurant sur la liste. En date du 23 mai 2022, ces plaignants avaient suspendu leurs activités afin de réclamer les 9 vaches du projet PAIVA-B données illégalement aux membres du comité de développement piloté par Fabrice Ndiwokubwayo surnommé Accent, vétérinaire collinaire. L'administrateur de la commune Buhiga a menacé ceux qui réclamaient de ne pas

divulguer l'information mais ils ont refusé arguant qu'une fois la solution n'est pas trouvée, ils porteront plainte au niveau du Ministère de l'Intérieur.

#### ***Vente aux enchères de plus de 3 tonnes de sucre en commune et province Rumonge***

En date du 3 juin 2022, vers 15 heures, en commune et province Rumonge, les autorités administratives de cette province ont organisé une vente aux enchères de plus de 3 tonnes de sucre. Selon des sources sur place, ce sucre avait été saisi dans la ville de Rumonge par l'administration provinciale appuyée par la police de Rumonge comme l'avait annoncé en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 par Consolateur Nitunga, Gouverneur de cette province. Rappelons que dans la matinée du 27 mai 2022, lors d'une fouille perquisition organisée au marché central de Rumonge, la police avait saisi 65 sacs de sucre SOSUMO qui avaient été transportés à Rumonge à bord d'un véhicule de type DYNA en provenance de Bujumbura<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Cfr le bulletin hebdomadaire Iteka n°lambo n°319

### **III. AUTRES FAITS SECURITAIRES**

#### ***Deux personnes blessées en commune Gasorwe, province Muyinga***

Dans la nuit du 30 mai 2022, vers 22 heures, au marché de Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, Eliezer Ndiramarira de la colline Kaguhu et le nommé Nkurunziza de la colline Rukinzo ont été blessés au niveau des bras par balle par un policier du commissariat communal de police à Gasorwe. Selon des sources sur place, ce policier se battait avec Mélchior Niyonzima alias Ndogomba, membre de la milice Imbonerakure. Le policier venait de donner l'ordre à ceux qui buvaient de rentrer et cet Imbonerakure s'y est opposé. Selon les mêmes sources, les deux victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Gashoho pour des soins médicaux. Le policier et Mélchior Niyonzima ont été arrêtés par la PJ en commune Gasorwe.

#### ***Une maison incendiée en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 mai 2022 indique qu'en date du 29 mai 2022, vers 13 heures, une maison d'habitation sise au quartier Birimba de la ville de Rumonge appartenant à Claudine Kanyamuneza, commerçante de vin de banane, a pris feu. Selon des sources sur place, cet incendie a brûlé le matériel domestique se trouvant dans cette maison. Selon les mêmes sources, le carburant y vendu clandestinement est à l'origine de cet incendie. La police de protection civile est intervenue à temps et des maisons d'habitation des environs n'ont pas été touchées.

## ***VI. CONCLUSION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.